Un Niçois condamné à Monaco en correctionnelle

L'employé d'une société monégasque détournait des chèques. Quatre mois de prison ferme pour ce comptable indélicat. Il devra rembourser 9000 euros à la partie civile

n jeune Niçois est entré libre au palais de justice de Monaco. Mais il en est ressorti menotté et condamné à quatre mois de prison ferme, pour falsification et détournement de douze chêques. Plus une somme de 9 000 € à rembourser à la partie civile.

Ce dossier d'abus de confiance a démontré l'inconscience du prévenu devant le tribunal correctionnel. Après avoir créé sa société «Fullcharg», spécialisée dans les bornes de recharges de téléphones, il l'avait quasiment financée avec des chèques maquillés pour un montant de 53 586 €

« Ce projet n'était pas viable »

Tout part d'une histoire de nonpaiement de TVA, courant 2014. Rien de grave pour le mis en cause: la secrétaire aurait certainement fait une erreur... En vérité, grâce à son emploi de comptable au sein de la société «BFM Experts», à Monaco, le fautif se faisait remettre des chèques qu'il devait ensuite restituer aux services fiscaux afin de régler les montants de TVA de ses clients. Mais il préférait remplir l'ordre au nom de sa société dont il était l'unique bénéficiaire. «Il était plus facile de se servir de l'argent des autres, avance le président Florestan Bellinzona. Pourquoi voler les clients de votre em-



Arrivé libre au palais de justice, le prévenu en est ressorti menotté.

(Photo Jean-François Ottonello)

ployeur? Ces gens vous confient tout de même leur déclaration de TVA...» Avec un air naîf, le prévenu réfléchit à haute voix: «Je savais que ce projet n'était pas viable. Mais j'ai vu la rapidité d'obtenir de l'argent...» Le magistrat le coupe aussi sec: «On vous remet des chèques et vous gardez l'argent! Vous avez travaillé moins d'un an dans cette boîte. Et vous n'avez jamais répondu au mandat d'arrêt!» D'après Me Roger Tudela, conseil des parties civiles, «tout a dérapé quand le responsable a commencé à travailler seul. La présidente de la société rencontre une cliente qui se plaint de la perte des chèques envoyés. À partir d'octobre, d'autres personnes réclament la régularisation de leur TVA. Elle fait rapidement le lien avec son comptable et devra régler un préjudice de 33 565 € ». Et l'avocat de réclamer 10 000 € de dommages et intérêts.

« C'est un petit voleur, un minable ! »

Le procureur Alexia Brianti, vu la concomitance avec la création de la société de l'individu, se demande si elle n'a pas uniquement servi pour l'escroquerie. «Les dépenses sont somptuaires: 53 000 € sur quatre mois. Mais quand le vent tourne, on commence à vouloir s'arranger et étouffer l'affaire afin de poursuivre l'escroquerie. En France, il est connu de la police pour usage de faux avec son épouse et le détournement de huit chèques pour 20 000 € dans une autre société... »

Une peine ferme, pas inférieure à huit mois, sera requise. «C'est mal venu, s'écrie Me Jean-Pascal Padovani, du barreau de Nice. Tenez compte des circonstances. Il est inconscient! Il a gâché une chance. C'est ubuesque, absurde! On n'est pas un gros délinquant quand on laisse des traces. C'est un petit voleur! Un amateur! Un minable! Ne faites pas de mandat de dépôt: il va avoir un enfant. Prononcez une peine aménageable.»

Le tribunal en décidera autrement.

JEAN-MARIE FIORUCCI

Sami et sa famille toujours à la recherche d'un toit

Sami, son épouse et ses trois enfants sont toujours à la recherche d'un toit. Il y a un mois, ce père de famille avait attiré l'attention en expliquant qu'il se trouvait à la rue depuis six mois avec sa femme et ses trois enfants et dormait dans sa voiture. L'élan de solidarité a bien existé avec des propositions spontanées de logement éloignées de Nice. Mais Sami et sa famille, qui ont des attaches ici, veulent absolument demeurer à proximité.

Les services de la préfecture, qui avaient promis un examen bienveillant de ce naufrage d'une famille, ont agi. « Grâce à une mobilisation dans l'urgence cette demande a très rapidement trouvé une solution de relogement dans un appartement du quartier temps puis refusée », indique-t-on. Ce qui signifie que la famille aurait pu être logée depuis le 30 septembre au soir.

« En visitant, j'ai déchanté »

Ce qui n'a pas été le cas face au refus du père de famille d'entrer dans cet appartement. Contacté, Sami a expliqué « J'au-

rais vraiment voulu que ce soit possible. D'ailleurs j'ai accepté tout de suite mais en visitant l'appartement, j'ai déchanté. J'ai vite compris qu'il n'était pas possible d'y habiter avec ma femme et mes trois enfants qui sont fragiles après ce que nous vivons depuis des mois. Il y avait vraiment trop de problèmes de squat, d'environnement. Il aurait fallu maintenir une présence et une surveillance constante sur place. » Ce père de famille a même lancé: « Je pense que ma famille est plus en sécurité dans ma voiture que dans cet appartement. De plus il y avait un problème avec mes enfants. Il aurait fallu les changer de l'école où ils viennent d'entrer. Et franchement je ne souhaite pas les déraciner à nouveau.»

En attendant, Sami a pu mobiliser quelques fonds, ceux dont il dispose avec la pension qui lui est versée depuis son accident du travail. «Cela nous permet de loger dans un petit l'hôtel, dans la rue d'Angleterre. Une personne m'a un peu aidé, heureusement car mon épouse a des difficultés à toucher le RSA et c'est pareil avec les allocations familiales. Désormais



Sami, à nouveau sans solution d'hébergement, envisageait de dormir à nouveau dans sa voiture. (Photo archives NM)

l'argent manque et nous sommes obligés de quitter l'hôtel. C'est le retour à la voiture! » Sami aussi a conscience que le fait d'avoir refusé un logement lui est défavorable. «Mais franchement, je ne pouvais décemment y emmener ma famille!», a-t-il conclu